

Plan de Prévention Des Risques Naturels Prévisibles d'Inondation

Direction Départementale
des Territoires
d'Indre-et-Loire

Service Risques
et Sécurité

Val d'Authion

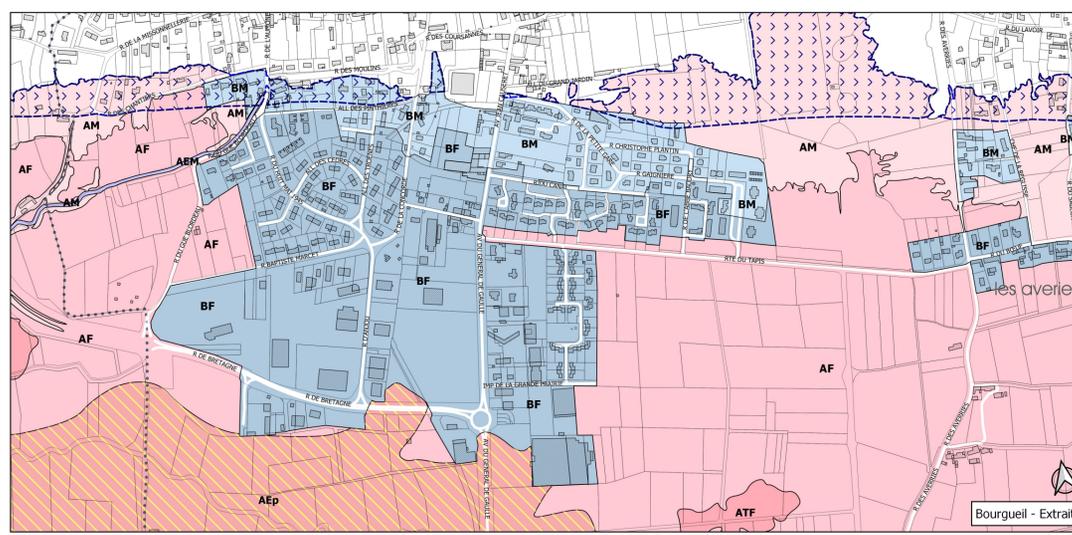


Carte du zonage réglementaire

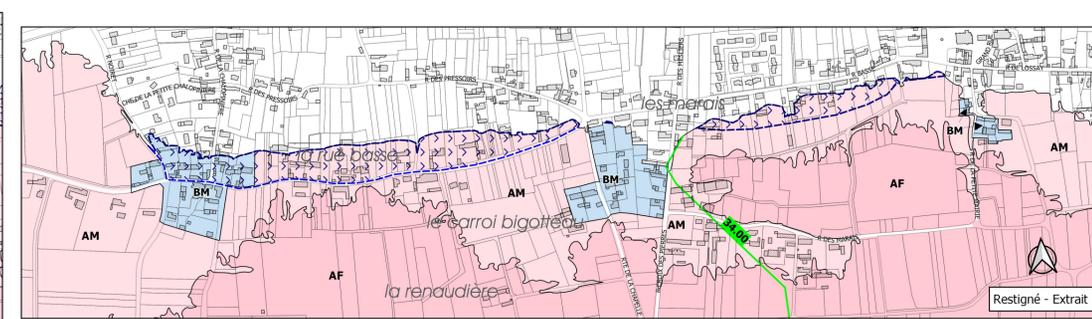
Carte N°3 Extraits

Annexé à l'arrêté préfectoral N°11-20
du 09 juillet 2020
approuvant la révision du PPRI
Val d'Authion

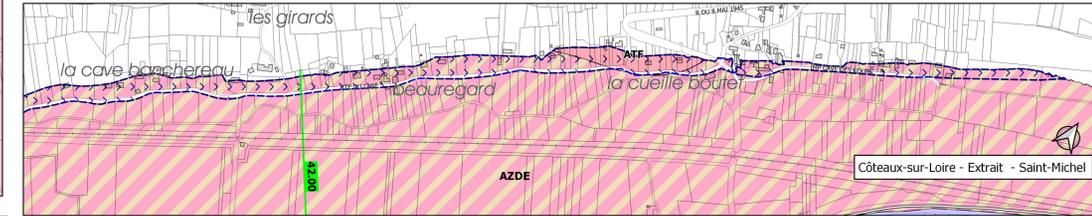
Juillet 2020



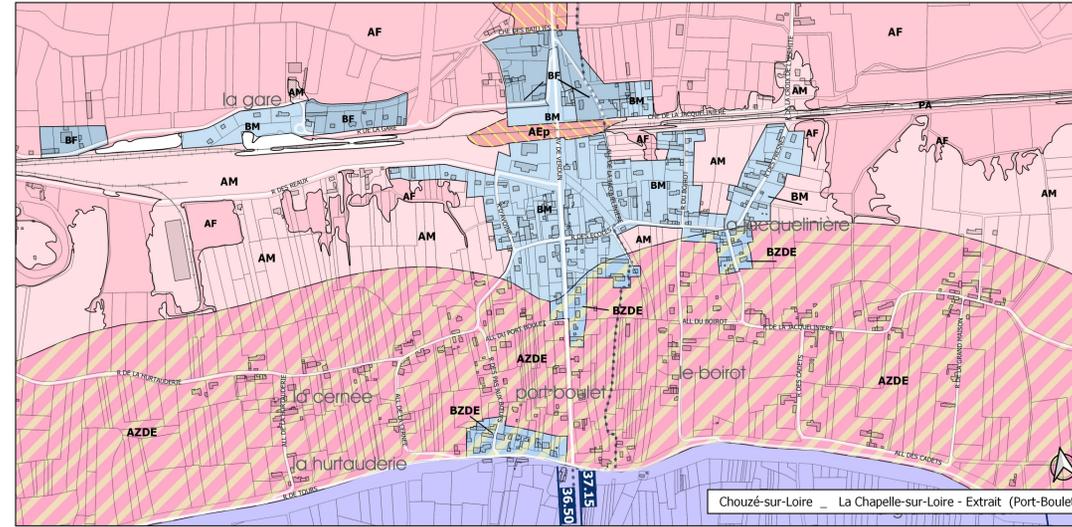
Bourgueil - Extrait



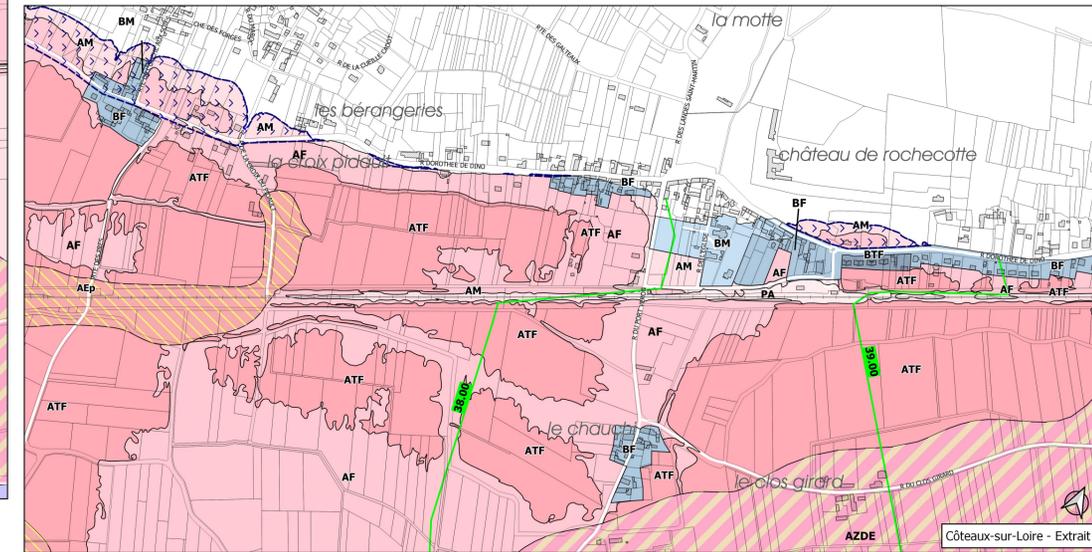
Restigné - Extrait



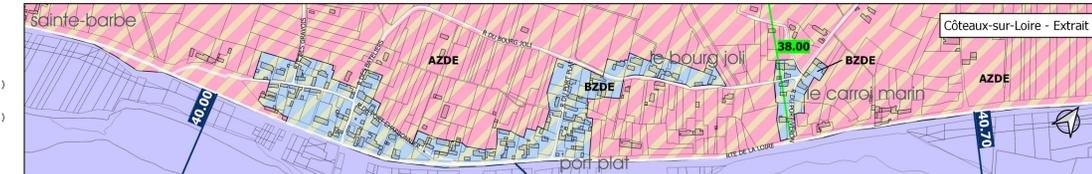
Côteaux-sur-Loire - Extrait - Saint-Michel



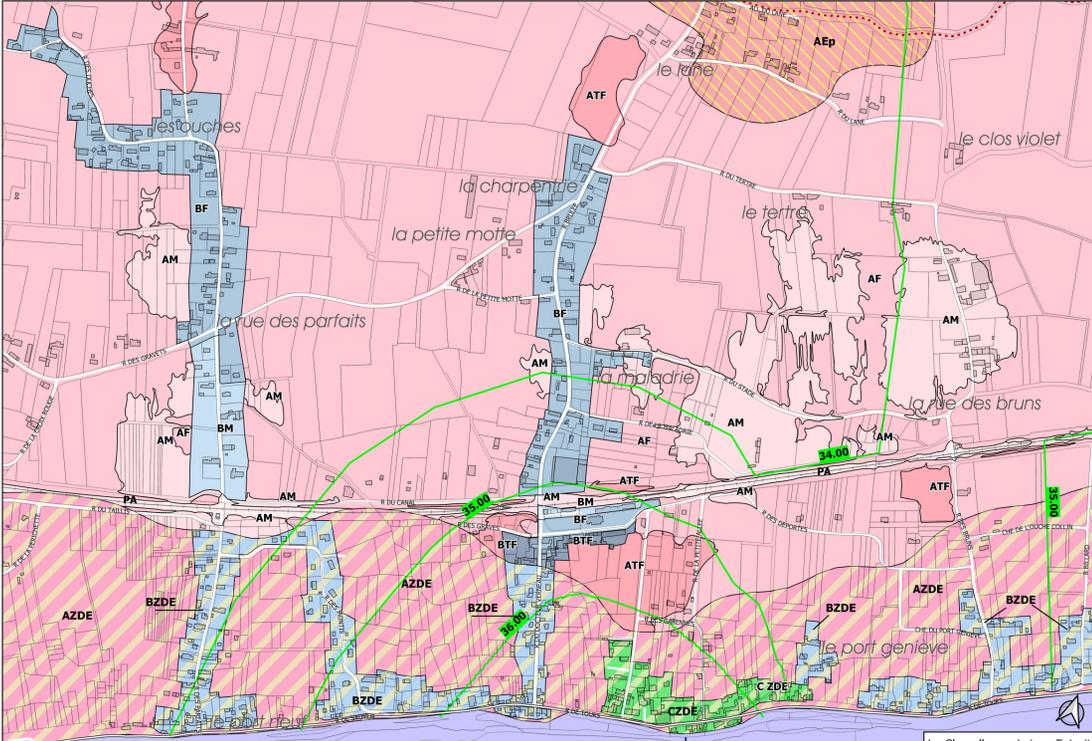
Chouzé-sur-Loire - La Chapelle-sur-Loire - Extrait (Port-Boulet)



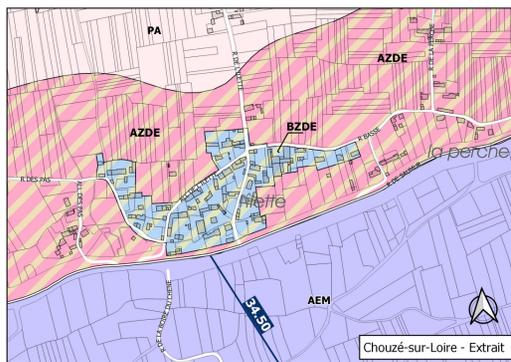
Côteaux-sur-Loire - Extrait



Côteaux-sur-Loire - Extrait



La Chapelle-sur-Loire - Extrait



Chouzé-sur-Loire - Extrait

Légende

Zones A - Champ d'expansion des crues

- Zone A TF aléa très Fort, Hauteur de submersion > 2,5m et vitesse d'écoulement > 0,5m ou TF+ aléa très Fort et fréquemment inondable
- Zone A F aléa Fort, 1m < Hauteur de submersion < 2,5m et vitesse d'écoulement < 0,5m ou TF+ aléa Fort et nouvellement inondable par rapport au PPRI approuvé en 2002
- Zone A M aléa Modéré Hauteur de submersion < 1m et vitesse d'écoulement < 0,5m ou M aléa Modéré et nouvellement inondable par rapport au PPRI approuvé en 2002
- Zone A EP écoulement préférentiel
- Zone A ZDE zone de dissipation de l'énergie ou ZDE et nouvellement inondable par rapport au PPRI approuvé en 2002
- A EM écoulement dans le lit mineur ou endigué des cours d'eau, francs bords directement inondables par débordement de La Loire

Zones B - Zones déjà urbanisées

- Zone B TF aléa très Fort, Hauteur de submersion > 2,5m et vitesse d'écoulement > 0,5m ou TF+ aléa très Fort et nouvellement inondable par rapport au PPRI approuvé en 2002
- Zone B F aléa Fort, 1m < Hauteur de submersion < 2,5m et vitesse d'écoulement < 0,5m ou TF+ aléa Fort et nouvellement inondable par rapport au PPRI approuvé en 2002
- Zone B M aléa Modéré Hauteur de submersion < 1m et vitesse d'écoulement < 0,5m ou M aléa Modéré et nouvellement inondable par rapport au PPRI approuvé en 2002
- Zone B ZDE zone de dissipation de l'énergie

Zone C - Centres urbains

- C ZDE en zone de dissipation de l'énergie

Zones de Précaution

- P A Terrain naturel supérieur à la ligne d'eau de référence, isolé en cas de crue peu urbanisé et/ou aménagé
- P B Terrain naturel supérieur à la ligne d'eau de référence, isolé en cas de crue, urbanisé
- 37,00 Lignes isocotes du niveau des plus hautes eaux connues (PHEC) Altitude normale "NGF" - IGN69, Dans le val protégé
- 37,00 Lignes isocotes du niveau des plus hautes eaux connues (PHEC) Altitude normale "NGF" - IGN69, Dans le lit endigué
- Limites communales
- Bâti cadastral
- Parcelles cadastrales
- Routes principales
- Voies SNCF

0 250 m Echelle : 1 / 7000 ème